

TARIFS

filibus à la Demande

- **BILLET UNITAIRE** : 2,30 €
- **CARTE DE 10 VOYAGES** : 21 €
- **CARTES JEUNES & FILIPLUS** : GRATUIT
en période de vacances scolaires uniquement sur présentation de la carte de transport en cours de validité.

GRATUIT POUR :

- les accompagnants des personnes à mobilité réduite dont la carte d'invalidité porte la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement »
- les enfants de moins de 6 ans

Prise en charge

- **PERSONNES VALIDES**
de votre domicile à une de nos 13 destinations.
- **PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**
de votre domicile à une adresse de votre choix à Chartres.
- **CARTES JEUNES & FILIPLUS**
Période de vacances scolaires
d'un point d'arrêt du réseau Filibus à une de nos 13 destinations.



HEMISPHERES DE - HEMISPHERES-COMPAGNIE.COM 02 37 35 67 52

Téléphonez, Réservez, Bougez !



INFORMATIONS ET RÉSERVATION AU :

0 801 90 10 28

(SERVICE ET APPEL GRATUITS!)

DÉPLACEZ-VOUS DEPUIS LES COMMUNES
NON URBAINES DE CHARTRES MÉTROPOLE !

filibus à la Demande
0 801 90 10 28
service et appel gratuits

www.filibus.fr



www.filibus.fr



filibus à la Demande

2,30 €

Le trajet
billet unitaire

Service ouvert à tous !

> PÉRIODE SCOLAIRE :

DE 9H À 17H - Lundi, mardi, jeudi et vendredi

> PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES :

DE 9H À 17H - Du lundi au samedi

> NOS DESTINATIONS

- 1 Gare routière de Chartres
- 2 Place Drouaise
- 3 Place Morard
- 4 Théâtre de Chartres
- 5 Complexe aquatique/patinoire l'Odysée
- 6 Hôpital Pasteur au Coudray
- 7 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur au Coudray
- 8 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur à Morancez
- 9 Clinique Saint-François à Mainvilliers
- 10 Clinique Bon Secours à Chartres
- 11 Clinique cardiologique à Gasville-Oisème
- 12 Centre de soins Les Boissières à Nogent-le-Phaye
- 13 Hôtel Dieu



RÉSERVATION :
0 801 90 10 28

(SERVICE ET APPEL GRATUITS)

du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
au plus tard la veille du déplacement avant 16h,
pour un déplacement le lundi réservation jusqu'au vendredi 16h.

Le service applique le principe de non concurrence
avec les transports existants (car, train, bus)
Article 15.1 du règlement d'exploitation